



Accusé de réception en préfecture
095-219502572-20231219-D-2023-79-DE
Date de télétransmission : 20/12/2023
Date de réception préfecture : 20/12/2023

2023/1

Département du Val d'Oise
Ville de La Frette-sur-Seine

Conseil Municipal du 19 décembre 2023
Extrait du registre des délibérations
Délibération n° D/2023/79

Nombre de Conseillers :
en exercice : 21
présents : 17
votants : 20

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf décembre à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué le treize décembre, s'est réuni à la Mairie en
séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe AUDEBERT, Maire

Étaient présents :

Philippe AUDEBERT, Nathalie JOLLY, Claudine THIRANOS, André BOURDON, Patrice
JACQUET, Philippe BUIRON, Carole BERGER-JACOB, Steve IDJAKIREN, Bernadette
VOOGSGERD, Chimina Kossiva NEGLOKPE, Grégory BENOIT, Christian TETARD,
Patrice GOSNET, Laurent FOHRER, Julia NOJAC, Alaine HOUREZ, Jean DECROIX

Étaient régulièrement représentés :

Laurence GUERNE, par Patrice JACQUET
Eliane CHIDIACK par Steve IDJAKIREN,
Philippe BARBIER, par André BOURDON

Était absent :

Bruno MELGIES,

Formant la majorité des membres en exercice.

Steve IDJAKIREN a été élu Secrétaire de Séance

OBJET : ACQUISITION FONCIERE- EMBLEMMENT RESERVE- CHEMIN DE LA MARDELLE

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération D 2021-619 du 15 décembre 2021,
Vu le document d'arpentage en date du 2 octobre 2023 dressé par le cabinet LPIOT –
Géomètre Expert,
Considérant que les parcelles AK 393,395,398,402 et 406 d'une surface cadastrale de 99
m² appartiennent à Monsieur _____ et Madame

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

AUTORISE Monsieur Le Maire à acheter les parcelles, AK 393,395,398,402 et 406
appartenant à Monsieur _____ à Madame
_____ d'une surface cadastrale de 99 m² pour un montant de 1 980€,

AUTORISE Monsieur Le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'établissement des actes définitifs,

A SIGNER toutes les pièces nécessaires à l'acquisition de ces différentes parcelles.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont tous les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme,


Le Maire,
Philippe AUDEBERT

Le Secrétaire de Séance


Steve IDJAKIREN

Délibération rendue exécutoire du fait de :

- Sa transmission au contrôle de légalité le : 20.12.2023
- Sa publication sur le site internet de la commune le : 20.12.2023